

[Français]

L'AGRICULTURE

LES ŒUFS—ON RÉCLAME DES MESURES SUSCEPTIBLES DE PROTÉGER LES PRODUCTEURS CANADIENS CONTRE L'IMPORTATION

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce, mais, en son absence, le ministre de l'Agriculture voudra peut-être y répondre.

Étant donné qu'il existe entre les producteurs d'œufs du Québec un plan conjoint solidement établi relativement à la mise en marché de ce produit et que ses membres traversent actuellement une période très difficile à cause de l'importation d'œufs, le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement a déjà pris ou prendra bientôt des mesures en vue d'empêcher l'importation d'œufs et de protéger les producteurs canadiens?

M. l'Orateur: Je me demande si l'honorable député ne serait pas d'avis que cette question importante pourrait avantageusement être débattue au moment de l'ajournement, ce soir.

M. Lambert: A dix heures, monsieur l'Orateur.

[Traduction]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES EMPLOYÉS DE TÉLÉPHONE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—L'INTERVENTION FÉDÉRALE

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser au ministre du Travail une question à propos de la grève des employés de téléphone de la Colombie-Britannique, qui dure déjà depuis quelque temps? Comme M. J. Ernest Richardson, président et directeur général de la British Columbia Telephone Company, a refusé de rencontrer les représentants officiels du syndicat, pourrais-je demander au ministre s'il songe à intervenir dans la grève pour tâcher de mettre en présence les deux parties afin que des négociations collectives puissent avoir lieu librement?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, la grève de la British Columbia Telephone Company est déplorable. Le député sait que les services du ministère du Travail sont accessibles aux deux parties. Le ministère du Travail n'a reçu du syndicat aucune demande d'aide en matière de médiation. Tant qu'une partie ou l'autre n'aura pas demandé une telle aide, le ministère des Transports ne songe pas à intervenir dans une grève légitime.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Étant donné que le directeur de la British Columbia Telephone Company ne veut pas rencontrer les représentants syndicaux, le ministre ne croit-il pas qu'il incombe à son ministère de voir au moins à ce que les parties se rencontrent en vue de les faire entamer les négociations collectives?

L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, le syndicat a déclenché une grève de sa propre initiative. Il avait le droit de le faire, tout comme la société avait le droit de fermer ses portes aux employés après l'expiration des délais prévus par la loi et le dépôt de certains rapports. Si le syndicat trouve l'attitude de M. Richardson injuste, il peut demander l'aide du ministère du Travail. Le syndicat n'a qu'à la demander et, alors, nous examinerons toute la question et ménagerons les rencontres voulues avec la compagnie. Entre-temps, jusqu'à ce que l'une ou l'autre partie nous le demande, nous n'avons aucunement l'intention d'intervenir.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Si le syndicat prie le ministre d'intervenir pour rapprocher les deux parties, acquiescerait-il?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Cette question supplémentaire est hypothétique.

[Français]

LES PORTS

CHANDLER (P.Q.)—À PROPOS DE LA CONSTRUCTION DU QUAI

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe): Je désire poser une question à l'honorable ministre des Travaux publics.

Compte tenu du rapport fait par un membre du caucus libéral à l'effet que la population de la région de Gaspé est sur le point de se révolter parce que le gouvernement fédéral a manqué à sa promesse relativement à la construction du nouveau quai à Chandler, le ministre prendra-t-il maintenant l'engagement de construire le nouveau quai tel qu'originellement promis?

M. l'Orateur: J'appelle l'attention de l'honorable député sur le fait que sa question, telle que posée, n'est pas recevable, car elle se fonde sur une déclaration faite à l'extérieur de la Chambre. La question n'est donc pas recevable.

[Traduction]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES EMPLOIS D'ÉTÉ POUR ÉTUDIANTS DANS L'OUEST CANADIEN

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser